



Communiqué APH du 21 juillet 2018

Création du Conseil supérieur des personnels médicaux: une date dans l'histoire du syndicalisme médical hospitalier

Action Praticiens Hôpital, qui réunit Avenir Hospitalier et la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, salue la publication au Journal officiel ce 21 juillet du [Décret n° 2018-639 du 19 juillet 2018 relatif au Conseil supérieur des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques des établissements publics de santé](#), obtenue après un long combat syndical mené depuis de nombreuses années et un recours auprès du Conseil d'Etat.

Enfin les médecins, pharmaciens et dentistes hospitaliers publics vont disposer, quel que soit leur statut et à l'instar des autres agents publics, d'une instance nationale élue démocratiquement qui les représentera officiellement auprès des pouvoirs publics. Le droit syndical leur est enfin pleinement reconnu, même si d'autres combats restent à mener notamment en ce qui concerne les moyens matériels d'exercer ce droit et la représentation locale des syndicats médicaux.

Ce Conseil supérieur va avoir la lourde tâche d'examiner de nombreux textes en attente qui n'ont pu être promulgués jusqu'à présent, sans parler de la réforme annoncée mais sans cesse reculée concernant la « transformation du système de santé » alors que l'hôpital public est confronté à une véritable pénurie de moyens et que ses personnels sont en grande souffrance.

Action Praticiens Hôpital appelle tous les praticiens à se mobiliser pour les prochaines élections professionnelles qui se tiendront l'année prochaine à la suite de ce décret, afin que la place de l'hôpital public et l'attractivité des carrières médicales hospitalières soient défendues avec conviction et fermeté.

Pour ACTION PRATICIENS HOPITAL

Jacques Trévidic, Président CPH, Président APH, **Renaud Péquignot**, Président AH, Vice-Président APH,
Marc Bétrémieux, Secrétaire général APH, **Raphaël Briot**, Trésorier APH, **Nicole Smolski**, Présidente d'honneur APH